

Guichet virtuel

L'administration électronique facilite vos démarches administratives.

LES PROCÉDURES EN LIGNE

=> Actes d'état civil

* Vous pouvez demander un acte d'état civil grâce à la téléprocédure : acte de naissance (délivré par la commune de naissance et remis en mairie du domicile), acte de mariage, acte de décès : [cliquez ici](#)

Sélectionnez et remplissez de manière très précise le formulaire de votre choix. Votre acte d'état civil sera disponible en mairie d'ici quelques jours et sur présentation d'une carte d'identité.

=> Recensement citoyen obligatoire

* Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne "Recensement Citoyen Obligatoire" puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

=> Demande d'Inscription sur les listes électorales

* Les habitants de Vendegies sur Ecaillon peuvent aujourd'hui demander leur inscription sur les listes électorales par internet. Cette démarche devient ainsi plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie. La démarche à suivre est simple : il suffit de créer un compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne "inscription sur les listes électorales" puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

TÉLÉCHARGEMENT DE FORMULAIRES

=> Urbanisme

* vous souhaitez faire des travaux de modification de façades, d'agrandissement de moins de 40 m², vous avez la possibilité de télécharger et remplir le formulaire avant de nous le déposer en mairie

* vous souhaitez faire des travaux plus importants (de plus de 40 m²), vous avez la possibilité de télécharger et remplir le formulaire avant de nous le déposer en mairie : [cliquez ici](#)

* vous souhaitez démolir un bâtiment, une annexe : [cliquez ici](#)

* si vous souhaitez consulter le Plan de Prévention des Risques : [cliquez ici](#)

* si vous souhaitez consulter le plan des zones ZNIEFF : [cliquez ici](#)

* si vous envisagez d'occuper le domaine public momentanément (benne, camion sur trottoir, ...), il vous faut nous demander une permission de voirie. Dans ce cas, [cliquez ici](#)

=> Etat civil

* carte d'identité : [cliquez ici](#)

* passeport : [cliquez ici](#)

* autorisation de sortie de territoire : [cliquez ici](#)

* mariage : si vous souhaitez vous marier en mairie de Vendegies, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec nous au 03.27.27.03.48 pour convenir de la date et de l'heure de la cérémonie et de remplir le dossier de mariage

=> Véhicule

* déclaration de cession de véhicule : [cliquez ici](#)

* immatriculation : [cliquez ici](#)

Pour toutes autres demandes spécifiques, n'hésitez pas à consulter le site www.service-public.fr